

Editorial de rentrée 2017 – Education musicale et chant choral

Chères et chers collègues,

Lors de cette nouvelle rentrée, je souhaite à chacune et chacun d'entre vous une très bonne année scolaire 2017-2018. Je souhaite également la bienvenue aux professeur.e.s qui rejoignent l'académie de Nantes et je tiens à féliciter les professeur.e.s lauréat.e.s aux concours de recrutement. Ils trouveront dans la Région des Pays de la Loire toutes les ressources humaines et artistiques pour aussi bien nourrir leur vie personnelle que développer leurs projets professionnels.

Cet éditorial de rentrée sera « relativement » court dans la mesure où seront développés certains de ses éléments lors de réunions départementales que j'organiserai dans les premières semaines d'octobre, pour les professeur.e.s de l'enseignement public. Des informations générales figurent néanmoins dans la dernière partie de ce document.

Des évolutions apportées à la réforme du Collège

Monsieur le ministre de l'éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, a souhaité faire évoluer les dispositifs d'enseignement de la réforme du Collège pour offrir plus de liberté aux équipes pédagogiques dans l'organisation de leurs enseignements et ainsi mieux répondre aux besoins des élèves.

Outre la réintroduction des classes bilingues et de l'enseignement des langues anciennes, l'évolution des dispositifs s'attache à l'organisation des enseignements complémentaires : accompagnement personnalisé (AP) et enseignements pratiques et interdisciplinaires (EPI). Sans toucher à l'esprit et aux enjeux qui fondent ces dispositifs, les équipes pédagogiques peuvent désormais en choisir la répartition horaire dans les quatre niveaux du collège. Par ailleurs, les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) peuvent être étendus à la classe de 6^{ème}. Le seul impératif est qu'un élève, à la fin du cycle 4, ait bénéficié de chacune des formes d'enseignements complémentaires (AP et EPI). Les EPI n'ont plus de thématique ni de nombre imposés sur l'année ou dans le cycle. Cependant, les équipes peuvent également faire le choix de conserver le cadre initial de ces dispositifs.

Je sais que la plupart d'entre vous a su expérimenter et s'inscrire avec succès dans de nouvelles pratiques d'enseignement, notamment grâce aux EPI. Je vous engage à poursuivre cet enrichissement de la discipline, par la mise en œuvre de projets porteurs d'initiative pour les élèves.

L'accompagnement personnalisé semble être plus complexe à appréhender. Cependant, il est nécessaire de conforter les compétences de tous les élèves. Au-delà de la différenciation pédagogique que vous inscrivez dans vos pratiques éducatives quotidiennes, c'est bien sur l'identification de besoins transversaux (savoir s'exprimer à l'oral, savoir travailler en coopération, savoir produire un écrit, savoir utiliser le numérique pour mettre en forme une production, etc.) que se fonde l'accompagnement personnalisé. Le groupe de travail sur les programmes de la discipline (GTP) s'est donné pour objectif de constituer des ressources pour vous aider à la mise en œuvre de l'AP dans le cadre de l'enseignement d'éducation musicale.

Le « Parcours professionnels, carrière et rémunérations » (PPCR)

Dans le cadre de la réforme de l'évaluation des personnels enseignants et d'éducation, l'accompagnement, l'évaluation et les modalités d'avancement vont être amplement modifiés. A partir

de la présente rentrée, les vitesses d'avancement de la carrière liées à la visite d'inspection « traditionnelle » n'existeront plus. La durée d'échelon sera globalement la même pour tous, dans la classe normale comme dans la hors-classe. Des [rendez-vous de carrière](#) seront systématiquement organisés aux 6^e, 8^e et 9^e échelons. A l'issue des deux premiers rendez-vous de carrière, 30% des enseignant.e.s rencontré.e.s pourront bénéficier d'un gain d'un an sur la durée de l'échelon. Les rendez-vous de carrière donneront lieu à une observation en classe et à deux entretiens, l'un avec le chef d'établissement, l'autre avec l'inspecteur pédagogique de la discipline. Par ailleurs, l'accompagnement des enseignants tout au long de la carrière sera dissocié de ces rendez-vous de carrière. J'apporterai un éclairage plus précis sur les aspects pédagogiques de ces nouvelles procédures lors des réunions de rentrée.

Le plan académique de formation (PAF)

Je vous ai fait parvenir un message, en fin d'année scolaire précédente, vous informant des diverses formations ouvertes à candidature individuelle. J'en reprends ici les indications :

- Dispositif 17A0170081 - Module 41396 : **Soutenir le développement des compétences cognitives, créatives, sociales et coopératives à travers l'enseignement d'éducation musicale.**
 - Contenu : Ateliers et échanges pratiques sur la démarche de projet (interprétation et création) l'analyse auditive et le commentaire, l'enseignement coopératif. Rencontre avec l'Inspection générale de la discipline.
 - Objectif : Confirmer les pratiques didactiques pour développer les champs 3 et 4 du programme
 - Nombre de places : 60
 - Dates et lieu : Du 20 au 23 février 2018-3 jours **en interne** -Lieu : Soleil de Jade FAL 44 La Pointe St Gildas 44770 Préfailles.
- Dispositif 17A0170127 - Module 41449 : **EMCC-Enseigner l'éducation musicale avec le numérique (Niveau 1)**
 - Contenu : Réflexion sur la plus-value apportée par le numérique dans l'élaboration et la mise en œuvre de l'enseignement disciplinaire. Exploration et expérimentation des outils permettant de mutualiser l'écoute active et la créativité.
 - Objectif : Utiliser les potentialités numériques pour développer l'interaction des élèves dans le projet d'apprentissage.
 - Nombre de places : 15
 - Dates et lieu : 20 et 21 novembre 2017-CANOPE Nantes
- Dispositif 17A0170130 - Module 41452 : **EMCC-Apprendre en éducation musicale avec le numérique (Niveau 2)**
 - Contenu : Exploration et expérimentation d'outils et de ressources numériques en référence à des modes didactiques, à des situations d'apprentissages envisagées dans le cadre des programmes
 - Objectif : Utiliser les potentialités numériques pour développer leurs usages fréquents par les élèves dans et hors la classe
 - Nombre de places : 15
 - Dates et lieu : 19 et 20 avril 2018 -CANOPE Nantes

Par ailleurs, en collaboration avec l'enseignement des arts plastiques, nous mettons en place une formation regroupant des professeur.e.s du 2nd degré et des professeur.e.s des écoles pour aider à la mise en œuvre du programme des **enseignements artistiques** pour le **cycle 3**. Deux sessions de formation académiques seront mises en place : une pour les enseignant.e.s du 44 et du 85, l'autre pour les enseignant.e.s du 49, du 53 et du 72 :

- Dispositif 17A0170122 - Module 41442 : **Les enjeux des enseignements artistiques (arts plastiques, éducation musicale, histoire des arts) au cycle 3 (CM1, CM2 et 6ème)**

- Contenu : Construction d'outils communs entre le premier et le 2nd degrés pour une cohérence des enseignements artistiques au cycle 3. Articulation des gestes professionnels actuels avec les attentes des nouveaux programmes des enseignements artistiques.
- Objectif : Mettre en œuvre des programmes des disciplines artistiques (arts plastiques & éducation musicale) au cycle 3. Envisager les relations des disciplines artistiques avec l'enseignement de l'histoire des arts. Assurer la continuité des apprentissages artistiques des élèves.
- Nombre de places par session : 15 professeurs 1er degré + 5 professeurs d'éducation musicale + 5 professeurs d'arts plastiques.
- Dates prévues : 27 et 28 novembre 2017. Lieux : Nantes pour 44 et 85. Angers pour 49, 53 et 72.

La campagne d'inscription est ouverte jusqu'au **mercredi 20 septembre 2017** et je vous encourage vivement à porter votre candidature dans les formations de votre choix.

Important : il est **nécessaire que votre chef d'établissement porte un avis** sur votre demande pour que celle-ci soit prise en compte par les services de la formation.

Pour les **professeur.e.s des établissements privés sous contrat**, j'ai également transmis un message, en juin dernier, pour vous informer d'une formation de trois jours sur la mise en œuvre des programmes du Collège organisée par l'Institut Ozanam. Le descriptif de cette formation est consultable [ici](#). Votre inscription doit être faite avant le **20 octobre 2017**.

Enfin, je vous rappelle l'existence de deux dispositifs vous permettant de travailler en coopération ou d'échanger sur vos pratiques professionnelles :

Le dispositif « [Les petites fabriques](#) ». Pour mettre en place une « **petite fabrique** », il vous faut constituer un groupe, choisir un moment de regroupement hors temps en classe, établir un calendrier des réunions et choisir un.e coordonnateur.rice. Celui.le-ci fera le lien avec la DAFPEN qui se chargera alors d'établir les ordres de mission.

Le dispositif [Visite mutuelle de classe](#). Ces deux dispositifs peuvent donner lieu à des ordres de mission adressés par la DAFPEN ainsi qu'au remboursement des frais de transport engagés (sous réserve d'acceptation de la DAFPEN pour **les petites fabriques**).

Les programmes limitatifs pour le lycée – Baccalauréat session 2018

La liste des œuvres inscrites aux programmes limitatifs de la session 2018 du Baccalauréat est parue dans la [note de service n° 2016-184 du 28-11-2016](#).

Pour l'enseignement de musique, option facultative toutes séries :

- **Maurice Ravel: *Concerto pour la main gauche***
- **L'affaire Tailleferre**, production lyrique de l'Opéra de Limoges (2014) au départ de l'œuvre radiophonique de Germaine Tailleferre, Du style galant au style méchant, 4 opéras bouffes pastiches. (Webdocumentaire disponible sur le site de Canopé)
- **Birdland**
 1. In album *Heavy weather* - Weather Report (1977)
 2. In album *Extensions* - The Manhattan Transfer (1979)
 3. In album *Back on the Block* - Quincy Jones (1989)
 4. In album *Minimal Movie* - Ensemble Hyperion (2000)

Pour l'enseignement de spécialité musique, série L :

- **Johann Sebastian Bach: *Gottes Zeit ist die allerbeste Zeit*, BWV 106, (*Actus Tragicus*) :**
 1. Chœur : *Gottes Zeit ist die allerbeste Zeit*
 2. Aria (tenor) : *Ach, Herr, lehre uns bedenken*

3. Aria (basse) : *Bestelle dein Haus*
4. Chœur : *Es ist der alte Bund*

- **Claude Debussy : *Sonate pour flûte, alto et harpe***
- **Le jazz et l'Orient.**

1. Ibrahim Maalouf, *They don't care about us*, in album *Diagnostic*.
2. Rabih Abou-Khalil, *Mourir pour ton décolleté*, in album *Songs for Sad Women*.
3. Avishai Cohen, *Aurora*, in album *Aurora*.
4. Jasser Haj Youssef, *Friggya*, in album *Sira*.
5. Marcel Khalifé, *Caress*, in album *Caress*.

Le chant choral

Au cours de l'année scolaire 2016-2017, j'ai pu une nouvelle fois mesurer l'investissement des professeur.e.s, des collégien.ne.s et lycéen.ne.s, des coordonnateur.rice.s chant choral, des musicien.ne.s partenaires, des personnels des salles pour bâtir et produire des spectacles de grande qualité artistique. C'est réellement une richesse et une originalité de notre discipline qu'il est nécessaire de toujours rappeler.

Le signe fort envoyé par le ministre à travers sa volonté d'une « Rentrée en musique » montre son indéniable attachement aux pratiques musicales collectives, que celles-ci soit l'objet de la classe, de la chorale ou de l'ensemble instrumental de l'établissement ou encore de dispositifs spécifiques : classes à horaires aménagés et classes orchestre.

Les coordonnateur.rice.s chant choral de la DAAC et moi-même mettront en place, très prochainement, un questionnaire en ligne. Je vous encourage très vivement à prendre le temps de répondre à cette enquête dont les résultats permettront de mieux connaître l'existant académique.

Je vous invite également à actualiser le **projet pédagogique et artistique pour la chorale**. Son modèle est téléchargeable dans l'onglet [Pratiques collectives de l'espace pédagogique](#). Ce document pourra être présenté dans différentes instances de l'établissement (Conseil pédagogique, conseil école-collège, conseil d'administration, conseil d'établissement, etc.). S'appuyant sur les textes réglementaires, il permet de faciliter la rémunération des enseignant.e.s en charge de la chorale et de son rayonnement.

Les [coordonnateur.rice.s territoriaux](#) auprès de la DAAC restent vos interlocuteur.rice.s privilégié.e.s pour les opérations liées au chant choral.

Les journées départementales de rentrée éducation musicale et chant choral

Organisées dans le cadre de l'accompagnement des professeur.e.s d'éducation musicale, après un an de mise en œuvre des nouveaux programmes disciplinaires, ces journées tendent à répondre au souhait souvent exprimé d'un temps de rencontre, d'information et d'échange sur l'enseignement de la discipline et sur vos pratiques.

Le programme général de ces journées est le suivant :

- Un temps d'information et d'échange sur l'actualité de la discipline et de la profession
- Des présentations de ressources et dispositifs associés à l'enseignement de l'éducation musicale : la sensibilisation aux risques auditifs, le numérique au service de l'enseignement d'éducation musicale, la formation continue, les ressources spécifiques de la DAAC, l'enseignement de chant choral et l'organisation des rencontres (présentation des rencontres chorales et du rôle de l'association ACEIAN).
- Un temps final consacré à l'organisation départementale des rencontres chorales.

De nombreux.euses interlocuteur.rice.s interviendront avec moi tout au long de cette journée pour présenter le cadre de leurs missions et les réalisations effectuées ou envisagées.

Le calendrier de ces journées :

Mayenne : le lundi 2 octobre 2017, au Collège Jacques Monod à Laval,

Loire Atlantique – Bassins Estuaire et Sud Loire : le mardi 3 octobre 2017, au Lycée Grand air, à La Baule-Escoublac,

Loire Atlantique - Bassins Ancenis Chateaubriant et Nantes : le jeudi 5 octobre 2017 au Lycée Albert Camus, à Nantes,

Vendée : le vendredi 6 octobre 2017 au Lycée Pierre Mendès France, à La Roche-sur-Yon,

Sarthe : le jeudi 12 octobre 2017 au Lycée polyvalent Le Mans sud, au Mans,

Maine et Loire : le vendredi 13 octobre 2017 au Lycée David d'Angers, à Angers.

Pour vous rendre à ces journées, vous recevrez en amont de leurs dates un ordre de mission de la DAFPEN.

Pour conclure

Au sein des évolutions profondes qui marquent l'enseignement et plus particulièrement celui de l'éducation musicale et du chant choral, je tiens à rester au plus près des préoccupations qui sont les vôtres chaque jour, dans la classe ou dans votre établissement. C'est pourquoi, aidé par les enseignant.e.s portant à mes côtés une réflexion et/ou une mission particulières, je tente de répondre au mieux à vos attentes pédagogiques. Je vous sais totalement engagé-e-s dans la réussite de vos élèves, dans leur épanouissement scolaire comme personnel. Mais les deux ne sont-ils pas souvent étroitement liés ? Pour faciliter nos échanges, je vous conseille, comme chaque année d'utiliser les moyens numériques mis à notre disposition : les pages de [l'espace pédagogique de l'éducation musicale](#) comme votre messagerie professionnelle qui doit être consultée chaque semaine. Je souhaite à toutes et tous de passer une très belle année avec vos élèves et collègues.

Michel SEINCE

Inspecteur d'académie – Inspecteur pédagogique régional

Education musicale et chant choral

